



**Procès de la solidarité :
Migrants et hébergeurs.es poursuivis.e.s par l'Etat belge !**

Alaa, Anouk, Hassan, Hussein, Mahmoud, Mohammad, Mustapha, Myriam, Walid, Youssef, Zakia. En prison parce qu'ils sont migrants ? En prison pour avoir été solidaires avec des migrant.e.s ?

Les **23 et 24 mars** 2021 aura lieu le procès en appel de onze personnes poursuivies depuis 2017 pour trafic d'êtres humains et participation à une organisation criminelle. En 2018, à l'occasion de leur premier procès, elles avaient fait la une des journaux. Aujourd'hui, nous appelons celles et ceux qui croient en la justice et la solidarité à les soutenir dans cette nouvelle épreuve.

Le **Procès de la solidarité**, erronément appelé par certains médias "procès des hébergeurs", concerne **sept migrants et quatre hébergeurs.es** qui ont été solidaires dans une quête de vie meilleure. Certains pensaient trouver en Angleterre un accueil plus digne qu'en Belgique, d'autres trouvaient insupportables l'idée que des gens soient à la rue, sans ressources, traqués. Voilà les actions pour lesquelles neuf d'entre eux ont déjà subi de **2 à 13 mois de détention préventive**.

En première instance, quatre personnes ont été acquittées – pour deux d'entre elles le Parquet lui-même avait requis l'acquittement – mais les autres ont été condamnées à des peines de 12 à 40 mois de prison, avec sursis pour certains. De manière incompréhensible, le Parquet général de Bruxelles a fait appel contre « *tout le jugement* » rendu. **Ce nouveau procès leur fait encourir un risque allant jusqu'à 10 ans de prison.**

Cet appel est une énième étape dans un long **combat contre la criminalisation de la solidarité et pour la liberté**, qui résonne à travers toute l'Europe et au-delà. Police et justice s'acharnent depuis trois ans sur ces onze personnes alors que **les dossiers sont vides** de toute preuve de crime. Leur poursuite est avant tout politique. Elle est le **symbole d'une escalade de la répression** qui s'abat sur les migrant.e.s depuis de trop nombreuses années (1) et de plus en plus, sur tout mouvement de solidarité et de contestation de l'ordre sécuritaire et inégalitaire. Cette tendance s'observe partout en Europe avec le même *modus operandi* : ne pas lâcher les accusations et les poursuites afin d'épuiser les soutiens et les solidarités.

Or, c'est bien l'**absence de droits, de voies de passage sûres et légales et de structures d'hébergement pérennes** qui sont un crime et poussent chaque jour des personnes dans une extrême précarité, les menant à trouver par elles-mêmes les moyens de leur survie, de leur sécurité et de leur liberté. Nous dénonçons ce procès que nous voyons comme une **tentative d'intimidation face aux élans de solidarité** qui ont fleuri en Belgique et ailleurs face à ces injustices.

Au-delà du poids de l'injustice d'être poursuivi.e pour tenter de s'en sortir ou d'aider d'autres à s'en sortir, au-delà de l'épreuve des interrogatoires, des gardes à vue, de la prison, du tribunal, **la criminalisation de la solidarité a un coût humain et financier considérable**. La longueur des procédures mène à des vies suspendues pendant des années par l'attente comme par les frais qu'elles engendrent. Un procès comme celui-ci provoque des dommages psychologiques, sociaux et économiques irréversibles :

- Suite à la détention préventive, un hébergeur a perdu son logement, toutes ses affaires et doit actuellement être suivi médicalement.
- Certain.es prévenu.es doivent faire face à des frais d'avocat écrasants. Plusieurs personnes ont déjà dû déboursier plus de 10.000 € et sont endettées pour des années.
- Une traduction essentielle pour l'affaire a dû être prise en charge par les prévenus pour la somme de 900€
- La solidarité continue, certaines des inculpées hébergeant d'autres inculpés, et cela

- implique des frais (nourriture, charges...)
- Les poursuites sont un réel frein à la mobilité, la recherche d'emploi ou l'obtention d'un statut administratif et participent ainsi directement à la précarisation des personnes poursuivies.

Nous lançons donc un appel à solidarité et une cagnotte pour **ne pas ajouter la condamnation financière, durable et terrible**, aux épreuves que représentent la prison, la détention préventive et les poursuites qui s'étalent déjà sur près de trois années. **Faisons prospérer la solidarité pour s'opposer à sa criminalisation.**

Nous invitons aussi les 23 et 24 mars 2021, jours du procès en appel, personnes et organisations, au Palais de Justice de Bruxelles, pour que nous puissions ensemble marquer notre solidarité avec les inculpé.e.s et échanger sur ce procès et tous les autres qui pèsent sur les migrant.e.s et les solidarités en Belgique.

Le collectif citoyen Solidarity is not a crime est né de la volonté de dénoncer la criminalisation de la migration et de la solidarité à travers ce procès révélateur des dérives xénophobes et sécuritaires des Etats européens.

solidarityisnotacrime@riseup.net

<https://solidarityisnotacrime.org/>

<https://www.facebook.com/solidarityisnotacrime/>

https://www.rtb.be/auvio/detail_le-proces-des-hebergeurs-de-migrants?id=2400035 (7min)

Cagnotte : <https://growfunding.be/fr/projects/solidarityisnotacrime>

(1) Mort.e.s et disparu.e.s aux frontières européennes : les États irresponsables désignent de nouveaux coupables, les parents ! Communiqué Loujna-Toungaranké/Migreurop
<http://www.migreurop.org/article3011.html>